

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 mai 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Solange BIAGGI représentée par Monique CORDIER - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par René BACCINO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Laure-Agnès CARADEC représentée par Sandra DALBIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Sophie CELTON représentée par Georges ROSSO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Emilie DOURNAYAN - Jean-Claude DELAGE représenté par Frédéric COLLART - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Claude VALLETTE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Paule JOUVE représentée par Christian JAILLE - Nathalie LAINE représentée par Marlène PREVOST - Dany LAMY représenté par Jeanne MARTI - Marc LOPEZ représenté par Stéphane MARI - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Claudette MOMPRIE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Maxime TOMMASINI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PADOVANI représenté par Richard FINDYKIAN - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGODIS représenté par Guy MATTEONI - Didier PARAKIAN représenté par Josette VENTRE - Christyane PAUL représentée par Nathalie FEDI - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Muriel PRISCO représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Julien RAVIER représenté par Mireille BALLETTI - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier ZANINI - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick VILORIA représenté par Jean ROATTA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Jean-Pierre BAUMANN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Bernard MARANDAT - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 038-206/19/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Treize Evènements pour l'année 2019 - Approbation d'une convention

DGPROP 19/17328/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) fixe les objectifs et les mesures en matière de prévention des déchets sur la période 2014-2020. Ce plan est renforcé par la loi n°2015-992 « transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence a délibéré le 7 février 2017 (PGD 001-447/17/CT) sur un «Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire » (CODEC) avec l'ADEME pour la période 2017-2019.

Ce CODEC, doté d'une subvention pour les 3 années de 450 k€, est la concrétisation de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Il a pour objectif de développer une démarche participative de réduction et de valorisation des déchets dans une dynamique d'économie circulaire sur le territoire.

L'association « Treize Evènements» basée à Marseille organise des manifestations pour sensibiliser le public à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ces opérations, « Treize Evènements » souhaite faire évoluer les comportements des citoyens en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans cette optique, l'association sollicite, le territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 6 000€ pour l'organisation d'une journée de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Présentation de l'action

Dans le cadre de la Journée Nationale de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire 2019 l'association souhaite organiser un grand repas gratuit ouvert au public et exclusivement réalisé à partir de produits tout à fait consommables et qui sont écartés de la vente.

A l'occasion de ce repas plusieurs associations, à travers des ateliers pratiques et ludiques (l'art d'accommoder les restes, jus de fruits avec des fruits présentant un défaut physique.....) attireront l'attention du consommateur sur le fait que la moitié des aliments qui finissent à la poubelle sont des fruits ou des légumes tout à fait consommables et qui sont écartés de la vente à cause d'un « délit de sale gueule ».

Selon l'ADEME les économies financières sur les achats alimentaires grâce à la limitation du gaspillage alimentaire représentent 108 €/hab/an (ADEME 2016).

Cette manifestation se déroulera à Marseille en octobre 2019 de 11h00 à 14h00 avec distribution d'un brunch gratuit confectionné par les chefs de l'Association GOURMEDITERRANEE sur le vieux port de Marseille.

Les manifestations organisées par l'association Treize Evènement sur ce sujet depuis 2013 ont permis de sensibiliser en moyenne entre 3 000 et 4 000 personnes sur une journée.

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Pour l'édition 2017, environ 3 000 personnes sont passées sur les différents stands d'information et de dégustation. Les chefs de Gourméditerranée ont préparé de petites assiettes confectionnées à partir de fruits et légumes difformes. La Banque alimentaire, Véolia, le Secours Populaire, Ecosphère, l'Assiette Verte, Solution Compost étaient présents et ont accueillis un public très nombreux et curieux.

Il n'y a pas eu de manifestation en 2018.

Budget prévisionnel de l'action :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	2 150 €	Treize Evènements	2 000 €
Services extérieurs (locations, assurances...)	6 450 €	Subvention d'exploitation	14 000 €
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements, missions, cotisations, formations, frais postaux)	6 000 €	Dont DRAAF	2 000 €
Autres charges de gestion courante	1 400 €	Dont Région	4 000 €
		Dont Territoire de Marseille Provence	6 000 €
		Dont aides privées	2 000 €
Total charges	16 000 €	Total Recettes	16 000 €

Pour la mise en œuvre de cette action, l'association sollicite le territoire Marseille Provence de la Métropole à hauteur de 6 000 euros. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet LIFE IP Smart Waste PACA/ LIFE16IPEFR005.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la sensibilisation des habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 6 000 euros à l'Association Treize Evènements.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, conclue avec l'Association Treize Evènements.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets 2019 du Conseil de Territoire Marseille Provence – Chapitre 65 - Nature 65748 – Sous-Politique G140 – Fonction 7212.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019